**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 4 (1875)

**Heft:** 11

**Rubrik:** Correspondance

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

ferez pour la prochaine leçon la note d'un menuisier il risquerait de n'obtenir qu'un mauvais travail, exécuté avec peine et peut-être avec dégoût. Il est bien préférable de dresser encore une note en classe, en invitant les enfants à trouver eux-mêmes les articles et à les indiquer. C'est faute de procédés de cette nature qu'on n'a pu obtenir jusqu'ici, dans beaucoup d'écoles, que des travaux mauvais ou bien médiocres. Montrons d'abord, expliquons, faisons bien comprendre; l'application deviendra alors aussi facile qu'intéressante.

Pour achever la deuxième leçon, l'instituteur pourra entamer avec ses élèves la conversation suivante:

1° Est-ce que votre papa ou votre maman n'aurait pas bien fait de noter aussi ce qu'on vous avait chargés d'acheter?

2° Quelle utilité y a-t-il à faire ces inscriptions? (Savoir ce qu'on doit, être certain que l'épicier ne trompe pas, etc.)

3° Où et comment vos parents doivent-ils noter ces achats?

Les enfants ne répondront pas d'une manière suffisante à la dernière question. Mais elle attirera leur attention et le maître dira:

Il faut disposer à cet effet un cahier ayant pour titre: *Carnet d'inscription des achats à crédit.* On y établit une réglure tout à fait semblable à celle des notes que nous avons dressées et on y passe les articles comme suit:

**Achats à crédit**

*chez M. Lombard, épicier.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1875 MARS | 1 | 10 liv. de sel, à 10 cent . . . . . | 1 | » |
| | 12 | 5 » de macaronis, à 43 cent. . . . . | 2 | 15 |
| | 23 | 4 onces de canelle, à 20 cent. . . . . | » | 80 |
| | | Et ainsi de suite. Si on ne connaît pas le prix de la marchandise, on se contente d'inscrire la quantité achetée, sans rien mettre dans les colonnes, à droite. | | |

# CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez déjà publié plusieurs correspondances touchant le *Syllabaire* de M. le R^d^ curé Perroulaz; permettez que je vienne encore entretenir vos lecteurs de ce modeste, mais utile ouvrage élémentaire.

« Un syllabaire est un petit livre qui renferme les premiers » éléments de la lecture. Il est ainsi nommé parce qu'il apprend

» à assembler les syllabes. Un bon syllabaire est un ouvrage » plus important qu'on ne le pense communément. » C'est ainsi que le définit le dictionnaire; mais j'étendrai la définition et je dirai: un syllabaire doit être un livre élémentaire, dans lequel les mots sont, jusqu'à un certain degré, coupés en syllabes, il sert à apprendre à lire et les mots sont rangés de manière que l'enfant puisse apprendre graduellement avec ordre et méthode les difficultés de la lecture et les bases de l'orthographe d'usage. De plus, ce livre ne doit contenir que des mots dont le sens puisse être compris de l'enfance. Or, si cette définition est complète, comme je le pense, je puis certifier que le syllabaire en question répond parfaitement à la définition que je viens d'en donner. En effet, les mots sont jusqu'à la dixième leçon divisés en syllabes; les difficultés n'y sont présentées que graduellement; les leçons les plus difficiles sont distancées de manière que la tension de l'esprit de l'enfant est ménagée par plusieurs tableaux offrant moins de difficultés. Puis, dès la troisième leçon, on y trouve de petites propositions qui intéressent l'enfant. Ces propositions vont en progressant et l'enfant qui a bien appris son syllabaire est capable de lire couramment et de connaître les principes, les éléments de l'orthographe d'usage.

Qu'il me soit permis de relever quelques unes des observations qui ont été faites dans le Bulletin : « 1° On devrait corriger » notre syllabaire en suivant une gradation simple et rapide et » en n'acceptant que des mots présentant des idées concrètes et à » la portée des enfants. 2° Le principal défaut de ce syllabaire » consiste en ce qu'il renferme un certain nombre de tableaux » qui sont inutiles, et d'autres qui sont nuisibles même aux » progrès des élèves. 3° Qu'il est trop long et que plus de la moi» tié des leçons pourraient être supprimées ou réunies à d'autres. »

Je tâcherai de répondre aussi brièvement que possible à ces principales observations. Comment! on ne voudrait que des mots exprimant des idées concrètes ; mais longtemps avant d'apprendre à lire, l'enfant connaît et comprend suffisamment pour son âge, des mots exprimant des idées abstraites. Ce serait mettre en pratique les conseils de J.-J. Rousseau qui voulait qu'on ne parlât de Dieu et de la religion aux enfants que lorsqu'ils ont dix-huit ans. Ce serait développer en eux l'esprit matérialiste. On objecte: « Les enfants ne comprennent pas ces mots abstraits. » Il est vrai qu'ils ne les comprennent pas tous de prime abord, mais l'instituteur n'est-il pas ou ne doit-il pas être le dictionnaire vivant de sa classe ? Il ne s'agit point de définitions abstraites et scientifiques. Que ferait un élève de six à huit ans de cette science et de ces abstractions ? Un synonyme pris dans le voisinage de l'enfance, un simple ajouté au dérivé, un dérivé au simple, un nom joint à l'adjectif, un adjectif au nom, un nom joint au verbe ; une courte description, un exemple, une application faite à un objet connu, voilà ce qui suffit à l'enfant et ce qui lui convient.

On devrait suivre « une gradation simple et rapide. » Oui si

le syllabaire ne devait qu'apprendre rapidement les principes de la lecture. Dans ce cas on devrait prendre le syllabaire de Larousse ; mais en 1858, lorsque les instituteurs de toutes les conférences furent interrogés sur le choix d'un syllabaire, à l'immense majorité, ils ont rejeté, et avec raison, ce moyen *à la vapeur*. Je dis et avec raison, car il y a dans l'apprentissage de la lecture une progression bien marquée et qui ne peut se faire que lentement. Il faut que l'enfant apprenne à prononcer à première vue d'abord la lettre, puis la syllabe, ensuite le mot et enfin la construction ou les mots que le sens ne permet pas de séparer, et qui doivent être comme fondus en un seul. Ainsi dès que le syllabaire, comme introduction à la lecture courante, doit lever d'abord la difficulté des lettres, puis des syllabes, ensuite des mots, afin que l'œil et la pensée des élèves puissent d'un trait saisir une construction entière; on comprend qu'il ne peut pas être resserré dans quelques leçons, et que loin de n'offrir que les différentes syllabes à l'enfant, il faut qu'il lui fournisse un vocabulaire de quelque étendue. Notre langue surtout demande beaucoup de développements, à cause de la multitude des signes variables, compliqués, douteux et nuls qui se trouvent dans son écriture.

Si je ne craignais d'être trop long j'entrerais dans les détails de chaque tableau et l'on verrait que loin d'être trop long, il y a quelques leçons qui devraient être subdivisées. Ce syllabaire a une grande lacune, mais dans la forme seulement. Les premières leçons devraient être lithographiées en écriture anglaise, afin que l'enfant apprît à lire et à connaître les caractères tels qu'il devra les écrire. Cette lacune devait se combler en 1868, mais c'est la question financière qui empêcha cette amélioration.

Agréez, etc.

Fribourg, le 26 octobre 1875.

BLANC-DUPONT.

# CHRONIQUE.

FRIBOURG. Voici les dernières nominations d'instituteurs : MM. Rattaz, Jean, à Cressier ; Fisch, à La Joux ; Bovet, Pierre, à Billens ; Crausaz, Pierre, à Châtel-Crésuz ; Delabays, Albert, à Romanens ; Vaucher, à Sales ; Delamadeleine, à Vaulruz ; Favre, à Estavayer-le-Gibloux ; Morel, à Broc ; Overney, à Posieux ; Bavaud, à Romont ; Crausaz, Henri, à Villeneuve.

— La direction de l'Instruction publique vient de publier le compte-rendu de la conférence des inspecteurs scolaires du 11 août 1875. Les instituteurs pourront y prendre connaissance des discussions et des décisions de cette assemblée.